



## Aménagement et environnement

### En résumé

- Préserver notre patrimoine bâti, naturel et arboré.
- Réaliser des projets contribuant à une société durable et œuvrant pour une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement.
- Maintenir en place le tennis club de Confignon, le restaurant et le parc de jeux attenants
- Nouveaux quartiers : s'engager pour qu'ils soient de qualité, arborés et généreux en espaces verts. Exiger une croissance maîtrisée, qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants existants.
- Assurer une diversité architecturale, passant notamment par la non-exploitation du maximum du coefficient d'occupation des sols.
- Soutenir une mixité des logements durable financièrement.
- Protéger le Vallon de l'Aire et la césure verte (le poumon vert de la commune).
- Solliciter l'abandon des pesticides par les services communaux.

### Par quartier

#### Nouveau quartier de Vuillonnex

- Maintenir le tennis club, le restaurant adjacent, les terrains de sport, le parc de jeux (qui a été rénové il y a à peine 5 ans) et aménager un point d'eau. Ces lieux favorisent le mouvement, l'activité physique et le lien social réel et non virtuel.
- Demander des petits immeubles de 3 étages (maximum admis en zone 4A), en lieu et place des maximum 6-7 étages prévus.
- Soutenir un parking souterrain en vue de réduire la circulation au village avec une entrée/sortie des véhicules sur la rue de Bernex et des entrées/sorties piétonnes dans le quartier et aux Hutins à 150 mètres du centre du village (2 minutes à pied).
- Promouvoir des appartements de qualité attribués prioritairement aux habitants de la commune et des appartements IEPA pour nos seniors avec une offre de services (restaurant, animation, médecin, physiothérapeute, aide médicale et administrative) leur permettant de rester indépendants et proches de leur famille.
- Refuser la construction d'une nouvelle route contigüe aux habitations et à l'école primaire destinée au transit des bus TPG entre les Cherpines et Bernex, au travers du Vallon de l'Aire (fréquence prévue toutes les 7 minutes).
- Revoir la sécurité de l'ensemble du secteur proche du gazoduc en regard de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

## Nouveau quartier des Cherpines

- Revoir le nombre des immeubles à la baisse, conformément au nombre soumis en votation en 2011 et au regard des nombreux projets de construction à Genève et du nombre de surfaces libres.
- Construire les îlots par phase en concomitance avec une offre de transports publics adéquate.
- Aménager des îlots de verdure bioclimatiques en adéquation avec la hausse des températures, des places publiques animées et conviviales permettant aux habitants de se rencontrer.
- Aménager des parcs de jeux arborés, enherbés et de qualité pour les enfants et les jeunes permettant de lutter contre la sédentarité, l'isolement et les écrans.
- Revoir le nombre de classes pour l'école primaire de Confignon aux Cherpines. Lors de l'augmentation de la densité de 900 logements supplémentaires, le périmètre de l'école a été réduit de moitié alors que la construction de 1'000 logements nécessite un nouveau groupe scolaire de 16 classes. Dans de nombreux quartiers (Les Vergers, La Chapelle, les Adrets), le DIP a sous-estimé les besoins.
- Exiger un nombre de places suffisantes dans les cycles d'orientations et les écoles secondaires environnants. Ils sont déjà saturés et aucun nouveau cycle n'est prévu pour accueillir les jeunes du quartier.
- Soutenir le projet d'un centre sportif ouvert aux habitants du quartier et des communes environnantes afin d'encourager le sport et augmenter l'activité physique et la santé de la population.
- Assurer une mixité des logements et revoir la part de PPE afin de permettre aux jeunes et aux familles d'accéder à la propriété. Pour 1'000 F par mois, 140'000 F de fonds propres et 124'000 F de revenus, une famille peut acquérir aujourd'hui un appartement 4 pièces par exemples pour 700'000 F (prix inférieur de 30% en zone de développement par rapport aux prix du marché).
- Soutenir le projet d'un espace culturel pouvant accueillir un Pôle des arts du cirque, une salle de musiques et concerts, des ateliers pour artistes et un musée pour les enfants.

## Zone villa

- Refuser le déclassement de la zone villa en zone de développement pour la construction de nouveaux quartiers. Confignon consent déjà à un effort gigantesque en termes d'urbanisme, de finances publiques, d'infrastructures, de mobilité, de social et d'environnement par rapport à d'autres communes.
- Respecter le droit de propriété. Les familles ont bien souvent financé leur bien au moyen de leurs économies et fonds de prévoyance (2<sup>ème</sup> pilier) ou hérité du bien de génération en génération. Un déclassement de la zone villa en zone de développement diminue fortement la valeur des biens laissant des familles avec une dette plus importante que la valeur de rachat fixée par l'Etat (1'000 CHF/m<sup>2</sup>). On ne peut pas acheter sur un marché libre et forcer à revendre à un prix administratif.
- Solliciter du canton la levée des restrictions en matière de construction, d'entretien et valorisation des biens. La zone villa participe à l'essor de la commune, notamment en matière de revenus, elle doit vivre et rester attractive. 80% des revenus fiscaux proviennent de la zone villa.
- Préserver et valoriser la zone villa qui abrite des arbres centenaires et 80% de la biodiversité.

## Quartier de Cressy

- Travailler en intercommunalité avec la commune de Bernex pour réaménager l'espace entre l'école et le potager urbain afin de créer une centralité et un lieu de rassemblement végétalisé et arboré avec un point d'eau, la place est excessivement minérale et chaude.
- Améliorer les jeux pour enfants et l'ombrage dans le préau de l'école par la plantation d'arbres.
- Renforcer la cohésion sociale et la qualité de vie en aménageant des espaces intérieurs et extérieurs pour les jeunes tels des locaux de musiques, de danses et autres activités ainsi que des espaces de sport urbain et street workout accessibles librement.
- Soutenir le travail des éducateurs hors murs et associations œuvrant pour la prévention, l'intégration et l'éducation.

## Village et projet des Hutins

- S'engager pour une place du village vivante, lieu de vie et de rencontres.
- Aménager une zone piétonne au centre du village et réduire le nombre de places de parc afin d'éviter une augmentation de la circulation due à l'accroissement future du nombre d'habitants à proximité.
- Conserver les espaces verts existants et en créer de nouveaux au cœur du bâti. Verdir, embellir et fleurir la place du village.
- Soutenir des commerces dynamiques et conviviaux, proposant par exemple des produits locaux respectueux de l'environnement.
- Promouvoir les services intergénérationnels (caddie-service, taxi-vélo, transport, aide administrative et technologique, ...).
- Privilégier la rénovation de l'immeuble 7-9 chemin des Hutins plus écologique et économique selon le vœu des habitants. En cas de construction d'un nouvel immeuble, assurer le relogement aux Hutins des habitants du 7-9 aux mêmes conditions.
- Rénover et valoriser le cimetière situé au cœur du village afin de le rendre plus accueillant tel un espace vert, arboré, fleuri et paisible propice au recueillement. Déplacer et agrandir le columbarium, aménager un jardin du souvenir.

## Vallon de l'Aire

- Préserver et classer le site. La renaturation de l'Aire a non seulement permis de créer un précieux milieu, mais aussi un espace de détente apprécié de la population. En octobre 2019, ce projet a reçu le Prix du paysage du Conseil de l'Europe.
- Créer un lieu permettant l'accueil des promeneurs, des écoles, des jeunes et des familles pour les sensibiliser à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité au moyen d'animations, d'expériences, d'ateliers, de centres aérés ou de visites guidées naturalistes.
- Réaliser le projet de promenades thématiques visant à valoriser les richesses paysagères, agricoles, environnementales et historiques de notre commune.

## Autres idées

- Promouvoir l'arborisation et la végétalisation de la commune (par exemple à travers un concours d'idées).
- Réaliser un plan de promotion de plantage urbain: 1 arbre par nouvel habitant, 200% de remplacement des arbres abattus.